



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le dix-sept mai deux mille douze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

PRESENTS :

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoints,
Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO, Bénédicte TORT, Conseillers Municipaux

ABSENTS REPRESENTES :

Magdeleine LEGER qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA
Françoise FORMENT qui donne pouvoir à Sylvie DAMAS

ABSENTS :

Magali ROBERT, Alain BORGHI, Célia DUPUY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Virginie VILLARD

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire interroge les élus de l'opposition pour savoir s'ils savent pourquoi Magali ROBERT et Alain BORGHI sont absents depuis si longtemps.

Sylvie DAMAS répond qu'elle ne sait pas.

Monsieur le Maire indique qu'il ne comprend pas le fait que des élus conservent des postes qu'ils n'occupent pas et qu'il n'y a aucune utilité à conserver un mandat politique pour être absent à chaque séance du conseil municipal.

Louis PELLECUER indique que pour exercer son mandant de cette façon il est préférable de ne pas se présenter.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 26 avril 2012.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

POUR : 23

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Laurent ORSERO s'abstiennent.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. POLICE MUNICIPALE – ORGANISATION DU SERVICE

Rapporteur : Réjane AUDIBERT

Le service de police municipale doit assurer une mission visant à garantir la tranquillité, la salubrité et l'ordre public. Ces missions nécessitent de s'adapter aux besoins et aux attentes de la population suivant les troubles à la tranquillité qui sont subis.

Dans le cadre du fonctionnement du service, la collectivité souhaite aménager le temps de travail des policiers municipaux avec une annualisation du temps de travail.

Les agents relevant de la filière Police Municipale sont amenés à exercer leurs fonctions du lundi au dimanche inclus sur la base des plannings établis par anticipation par le responsable de la police municipale qui définira un roulement des agents pour l'accomplissement des heures de présences nécessaires pour assurer les missions du services.

Cet aménagement du temps de travail s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

La durée du temps de travail est maintenue à 36 heures hebdomadaires, toutefois, afin de garantir la bonne exécution des missions de service public remplies par le service de police municipale, la municipalité souhaite organiser le temps de travail des agents sur la base d'un cycle annuel pour l'accomplissement de 1607 heures de travail dont les caractéristiques sont les suivantes.

L'annualisation induit des semaines travaillées au-delà de 36h, équilibrées par des périodes de « repos compensateur ». La rémunération est, elle, lissée sur l'année, et ne pâtit pas de cette irrégularité du rythme de travail.

Le cycle de travail est compris du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Les agents de police municipale effectueront leur service du lundi au dimanche et sur des créneaux horaires allant de 6h00 à 2h00.

Le nombre d'heures travaillées par semaine ne pourra pas dépasser 48 heures par semaine. Il sera dérogé à cette durée pour les agents d'astreinte dans le cadre du service d'astreinte SOS Tranquillité, les agents pourront alors être amenés à effectuer un nombre d'heures de travail supérieur à 48 heures, il sera en revanche respecté un repos minimum journalier de 11 heures.

La durée maximale quotidienne de travail est de 10 heures, répartie sur une amplitude maximale de 12 heures. Il sera dérogé à cette durée pour les agents d'astreinte dans le cadre

du service SOS Tranquillité, les agents pourront alors être amenés à effectuer un nombre d'heure de travail supérieur à 12 heures pour répondre aux demandes d'intervention.

Le repos minimum hebdomadaire est de 35 heures, en revanche, en raison des nécessités d'organisation du service, il sera dérogé au principe du repos dominical.

Le temps de pause est de 20 minutes pour une période de 6 heures de travail effectif.

Il appartient à l'autorité territoriale de déterminer les horaires de travail et les obligations de service des agents dans le cadre de ce cycle de travail.

Les horaires pourront inclure des nuits, des samedis, des dimanches, des jours fériés. Les heures de travail réalisées le dimanche et les jours fériés seront incluses dans le temps de travail hebdomadaire et seront compensées par l'attribution d'un repos compensateur.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les modalités d'annualisation du temps de travail des agents de la police municipale définies ci-dessus
- **DIRE** que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} juin 2012

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Laurent ORSERO, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION - APPROBATION DES TARIFS D'INSCRIPTION QUOTIDIENS À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2012 ET POUR LES SORTIES DES VACANCES D'ÉTÉ 2012

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Les tarifs d'accès au Centre Municipal d'Animation doivent être réévalués régulièrement pour tenir de l'augmentation du coût de fonctionnement de la structure lié à l'inflation nationale.

Les tarifs du Centre Municipal d'Animation n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis 3 ans.

Il est proposé au conseil d'appliquer une augmentation modérée du tarif des inscriptions au centre municipal d'animation, suivant le quotient familial, limitée à 10 centimes par jour, soit les tarifs suivants :

- o QF inférieur ou égal à 496 € : 3,20 €
- o QF entre 497 € et 999 € : 4,60 €
- o QF supérieur ou égal à 1000 € : 6,70 €
- o Pour enfants extérieur : 7,10 €

Le tarif de la cantine reste inchangé à 2,90 €.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juin 2012.

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'été 2012 pour le Centre Municipal d'Animation.

Pour les mois de Juillet et Août

Pataugeoire au Centre Municipal d'Animation tous les jours pour les 3/7 ans : 3,30 € pour la semaine. Ce tarif sera inclus dans le prix de l'inscription à la semaine.

Piscine le jeudi après midi à Chateauneuf-du-Pape pour les plus de 7 ans : 3,30 €

Pour le mois de Juillet

- Semaine du 9 au 13 juillet
 - Sortie au festival d'Avignon pour les 7/12 ans : 9,50 €
 - Camp « poneys » à Orange, tarif suivant le quotient familial :
 - QF inférieur ou égal à 496 € : 158,70 €
 - QF compris entre 497 € et 999 € : 172,50 €
 - QF compris supérieur ou égal à 1000 € : 230 €
 - Extérieur : 276 €

- Semaine du 16 au 20 juillet
 - Sortie à Avignon pour les plus grands : canoë sur le Rhône ou spectacle au choix des préados : 8 €
 - Sortie au Magicland (Ensues la Redonne) pour les 5/9 ans : 13,50 €
 - Camp « sportif » au lac de Monteynard tarif suivant le quotient familial :
 - QF inférieur ou égal à 496 € : 162,15 €
 - QF compris entre 497 € et 999 € : 176,25 €
 - QF compris supérieur ou égal à 1000 € : 235 €
 - Extérieur : 276 €

- Semaine du 30 juillet au 3 août
 - Camp « chercheur d'or » à Boisset et Gaujac du 30 juillet au 3 août, tarif suivant le quotient familial :
 - QF inférieur ou égal à 496 € : 144,90 €
 - QF compris entre 497 € et 999 € : 157,50 €
 - QF compris supérieur ou égal à 1000 € : 210 €
 - Extérieur : 252 €

Pour le mois d'Août

- Entre le 6 et le 31 août
 - Sortie à Avignon pour les plus grands : canoë sur le Rhône ou spectacle au choix des préados : 8 €

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les sorties de type séjours, camps ou mini-camps et pour les tarifs d'inscriptions quotidiens.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** ces recettes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Laurent ORSERO, Bénédicte TORT

votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. ESPACE JEUNES - APPROBATION DES TARIFS POUR LES SORTIES DES VACANCES D'ÉTÉ 2012

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'été 2012 pour l'Espace Jeunes.

- Camp mer : du 8 au 13 juillet 2012 inclus : 270€ / jeune avec modulation en fonction du quotient familial – 12 places
- Camp surf : du 22 au 27 juillet 2012 inclus : 320€ / jeune avec modulation en fonction du quotient familial – 12 places

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Laurent ORSERO, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VOTE DES MONTANTS

Rapporteur : Jean-Luc SANCHEZ

Chaque année la commune contribue au fonctionnement des associations implantées sur la commune pour favoriser un tissu associatif important qui permet de dynamiser la commune.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations suivant la répartition suivante :

Nom de l'association	Montant de subvention allouée en euros
Les Crapauds de gigots	600

- **DIRE** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal de la commune - Compte 6574
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'attribution et à la liquidation de la subvention définie ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Laurent ORSERO, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL LES MUSIQUES DE L'OUVÈZE

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

Suite au succès des deux premières éditions de son festival de musique de piano, la ville de Bédarrides souhaite rééditer cet événement en 2012 en renforçant le nombre de concerts et d'activités liées au Festival.

Connue pour être la cité aux 7 rivières, la ville va valoriser une nouvelle fois son riche patrimoine hydraulique et transformer le lieu enchanteur de leur confluence en une scène musicale hors du commun, « les pieds dans l'eau », dans la pure tradition du festival de musique classique.

Le Festival « Les Musiques de l'Ouvèze » aura lieu sur deux jours, du 2 au 4 août 2012 et proposera au public une entrée libre pour tous les concerts.

Le montant de l'opération est estimé à 8 000 euros HT.

L'organisation de cet événement pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

- Conseil Régional Provence Alpes côtes d'Azur (18,75%) :	1 500 € HT
- Commune (81,25%) :	6 500 € HT

8 000,00 € HT soit
9 568,00 € TTC

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le plan de financement pour l'organisation du Festival les Musiques de l'Ouvèze, édition 2012
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement de la subvention conformément au plan de financement arrêté ci-dessus

Sylvie DAMAS dit que la note de synthèse indique les dates du 5 au 7 août alors que Monsieur Mazzia a parlé des dates du 2 au 4 août.

Jean-Louis MAZZIA indique qu'il pense qu'il y a eu une erreur au moment de la rédaction de la note de synthèse et que les dates arrêtées sont les 2, 3 et 4 août.

Jean-Louis MAZZIA déplore de voir très peu d'élus d'opposition aux manifestations culturelles que la municipalité organise alors qu'il peut les voir par ailleurs sur des événements dans des autres communes.

Monsieur le maire rappelle que la politique municipale en matière de culture se veut ouverte et accessible au plus grand nombre, que ce festival sera entièrement gratuit et que c'est un programme de grande qualité qui sera proposé une fois encore. Monsieur le maire rajoute qu'il ne faut pas hésiter à en profiter plutôt que de chercher à diviser et à exclure en permanence.

Monsieur le maire indique que la majorité municipale est l'équipe du rassemblement municipal dans l'action, la seule équipe du rassemblement, et qu'elle le prouve à travers plusieurs actions, que tous sont les bienvenus à participer aux événements organisés par la municipalité.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Laurent ORSERO, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire donne lecture des décisions passées en application de la délégation donnée par le Conseil municipal.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Monsieur le Maire explique que l'absence de question diverse posée par l'opposition doit être considérée comme un élément satisfaisant car cela doit signifier que tout va bien.

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place par la commune d'une opération inédite sur le département. Dans le cadre du développement touristique que la municipalité mène depuis 2008, de nouvelles formes de visites vont être organisées jusqu'en novembre 2012 pour cette première année. Les visites seront réalisées bénévolement par des habitants de la commune qui souhaitent faire découvrir leur village de manière personnelle. Les touristes pourront s'inscrire par internet pour être mis en relation avec un bénévole. Monsieur le Maire félicite les personnes qui s'inscrivent dans ce dispositif.

Monsieur le Maire indique que ces actions de développement traduisent la volonté de l'équipe municipale d'aller de l'avant et de rejeter toute gestion immobiliste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.